



**ANDICAT**  
Association Nationale des  
Directeurs et Cadres d'ESAT

**Hôtel de Matignon**  
*Monsieur le Premier Ministre*

57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Objet : prime de pouvoir d'achat

Paris, le 10 avril 2019

Monsieur le Premier Ministre,

En réponse à la demande d'ANDICAT de faire bénéficier les travailleurs d'ESAT de la prime exceptionnelle « MACRON » en faveur du pouvoir d'achat, vous avez purement et simplement **refusé** !

Vous nous rappelez dans votre courrier que les travailleurs d'ESAT sont toujours considérés comme des usagers et non des salariés et qu'à ce titre ils ne peuvent bénéficier de la prime, réservée aux seuls salariés.

Brillant ! Mais c'est la raison pour laquelle nous vous avons écrit afin que cesse cette discrimination !

Pour tenter de justifier ce scandale, vous argumentez « les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de renforcer les droits sociaux de ces travailleurs en matière de droits à congés mais aussi de formation ». Autrement dit : de quoi se plaignent ces travailleurs d'ESAT qui ont déjà presque les mêmes droits que les salariés !

Pour enfoncer le clou, vous ajoutez « pour les travailleurs d'ESAT, la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un compte personnel de formation crédité en euros, au même titre que pour les salariés ».

Il faudrait savoir, Monsieur le Premier Ministre, pour le CPF le bénéfice est accordé au même titre que les salariés mais pour la prime de pouvoir d'achat ils redeviennent des usagers ?

Enfin, pour conclure, vous précisez que les travaux du Gouvernement « visent à rendre le travail protégé plus inclusif conformément aux prescriptions de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées ».

1/2

Permettez-moi de vous rappeler, que cette Convention de l'ONU dans son article 27 revendique et réclame « **l'égalité de rémunération** » entre tous les travailleurs, handicapés ou non, que la Cour de Justice de l'Union Européenne, dans son arrêt du 26 mars 2015, a dit pour droit que tout travailleur d'ESAT doit être considéré comme un travailleur au sens du droit communautaire.

Monsieur le Premier Ministre, si votre intention est de « rendre le travail protégé plus inclusif », considérez les travailleurs d'ESAT comme des citoyens à part entière, aux ressources juste au-dessus du seuil de pauvreté, et laissez-les bénéficier de cette prime exceptionnelle en faveur de leur propre pouvoir d'achat.

Espérant que vous reconsidèrerez votre position pour permettre à 120 000 travailleurs handicapés d'ESAT de bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes respectueuses salutations.



Le Président  
Didier RAMBEAUX